

amnesty international

CÔTE D'IVOIRE Protégez les journalistes !

Du 15 au 23 janvier 2006, plusieurs journalistes ont été victimes d'agressions physiques et verbales ainsi que d'intimidations systématiques de la part de groupes de manifestants auto proclamés « Jeunes Patriotes ». Ceux-ci protestaient contre la déclaration du Groupe de travail international (GTI) indiquant que le mandat des députés, qui expirait le 16 décembre 2005, n'avait « pas à être prolongé ». Ces actes se sont déroulés en présence de forces de sécurité qui n'ont rien fait pour prévenir ces agressions et arrêter leurs auteurs.

Ces actes de violences et d'intimidations cautionnés par la présence de forces de l'ordre constituent une violation de la liberté d'expression et les autorités doivent immédiatement prendre toutes les mesures nécessaires pour que ces actes soient sanctionnés et ne se reproduisent plus. Ces violences et intimidations interviennent dans un contexte d'attaques continues à l'encontre des journalistes observées depuis le début des hostilités en septembre 2002.

Séquences des évènements

Dimanche 15 janvier 2006	Les « Jeunes Patriotes » tentent de mettre le feu à la voiture dans laquelle se trouvaient des journalistes du journal <i>24 Heures</i> alors que ces derniers se rendaient à une réunion du GTI. Ils sont accusés d'être des rebelles parce qu'ils travaillent pour un journal d'opposition.
Lundi 16 janvier 2006	Les « Jeunes Patriotes » investissent la Radio Télévision Ivoirienne (RTI). David Mobio, présentateur du journal, est violemment expulsé de son siège par les « Jeunes Patriotes » qui exigent de diffuser une déclaration. Une autre journaliste est menacée de viol et de mort.
Mardi 17 janvier 2006	Les « Jeunes Patriotes » sont toujours dans l'enceinte de la RTI et continuent de proférer des menaces contre les journalistes. La radio Tchrato-Daloa (à l'ouest du pays) est saccagée par un groupe de « Jeunes Patriotes ».
Mercredi 18 janvier 2006	Des manifestants qui occupaient le siège de la télévision profèrent des menaces de mort contre l'un des responsables de la RTI.
Judi 19 janvier 2006	Un journaliste de la RTI bouscule la ministre déléguée à la communication venue à la RTI pour faire diffuser un appel au calme du Premier ministre, Charles Konan Banny. Konan N'Bra, journaliste de <i>Soir Info</i> et son équipe sont agressés et menacés de mort par les « Jeunes Patriotes » à un barrage dans un quartier d'Abidjan. Ils sont accusés d'être des rebelles par leurs agresseurs.
Lundi 23 janvier 2006	Le FPI, parti du président ivoirien Laurent Gbagbo, "met en garde" la direction de la télévision publique contre toute "représailles" envers les fonctionnaires restés à leur poste au cours de la semaine précédente, notamment le journaliste accusé d'avoir agressé la ministre déléguée à la Communication. Il dénonce les "tentatives d'intimidation contre les agents de la RTI qui se sont engagés dans la défense de la République".

ACTION RECOMMANDÉE : Dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français ou dans votre propre langue) avec les recommandations ci-après

- engagez les autorités ivoiriennes à donner aux forces de sécurité des instructions strictes afin que celles-ci respectent les droits fondamentaux et protègent les défenseurs des droits humains, et notamment les journalistes ;

- demandez aux autorités de faire en sorte que les forces de l'ordre répondent immédiatement aux appels à l'aide et à la protection lancés par les journalistes ou organes de presse ;

– demandez instamment que des enquêtes soient immédiatement ouvertes sur les attaques dont les journalistes ont été victimes entre le 15 et le 23 janvier 2006 et que les responsables présumés de ces agissements soient déférés à la justice, et notamment les forces de sécurité qui ont toléré, encouragé ou soutenu de tels actes. Les résultats de ces investigations devraient être rendus publics et les membres des forces de sécurité faisant l'objet d'une enquête pour violations des droits humains devraient être suspendus de leurs fonctions jusqu'à ce que cette dernière ait abouti.

- Les autorités devraient arrêter et poursuivre en justice les groupes de civils autoproclamés « Jeunes Patriotes » qui terrorisent les journalistes et opèrent avec le consentement, l'encouragement ou le soutien des forces de sécurité.

– rappelez aux autorités ivoiriennes les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, notamment l'article 3, qui dispose : «*Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.*»

- demandez que soient mis en oeuvre, dans un but préventif, des programmes de protection des défenseurs des droits humains et journalistes garantissant que des enquêtes seront systématiquement menées sur les attentats et menaces contre les défenseurs des droits humains, et que les agents des forces de sécurité seront pleinement informés de la légitimité des activités des défenseurs des droits fondamentaux. Ces programmes doivent inclure des mesures de sécurité permettant d'agir sans délai si nécessaire. L'ensemble des mesures de protection prévues doit être conforme aux demandes formulées par les membres des organisations de défense des droits fondamentaux.

Appels à

Président de la République :

Monsieur Laurent Gbagbo
Présidence de la République
BP 1354, Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Télégrammes : Monsieur le Président, Présidence de la République, Abidjan, Côte d'Ivoire

Fax : +225 20 21 14 25

Formule d'appel : Monsieur le Président,

Chef d'Etat-Major des Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire

Philippe Mangou
Abidjan
Côte d'Ivoire

Fax : +225 20 22 28 74

Formule d'appel : Monsieur le Chef d'Etat-major,

Ministre de la Défense

Monsieur René Alphing Kouassi
Ministère de la Défense
Abidjan
Côte d'Ivoire

Fax : +225 20 22 28 18

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de la Côte d'Ivoire dans votre pays

- L'Olped (l'Observatoire de la Liberté de la Presse, de l'Ethique et de la déontologie), Maison de la Presse d'Abidjan (Plateau), 06 BP 1675 Abidjan 06, Email : saisine@olped.org

- Radio Télévision Ivoirienne (RTI), Direction Générale, à l'attention des journalistes de la RTI, Fax + 225 22 44 78 23